

PROCES VERBAL

(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Laurent BAUDIN, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Christian GANTEIL, Patricia LUCAS, Laeticia MAILHE, Marielle NEVEU, Roger PRAILE, Coralie RAMBAUD, Béatrice VALADE.

Absents excusés : Nicolas CAQUINEAU ; Cédric GESTRAUD.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- SYDEV : Convention relative au projecteur du stade.
- Camping : Remboursement de frais à la suite d'un orage.
- Cantine : Révision des tarifs.
- Nomination des venelles.

Informations diverses :

- Le point sur les travaux en cours.
- Le point sur les fêtes et cérémonie.
- Pré-bilan de la saison touristique.

Questions diverses.

Mme Patricia LUCAS est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2023. Néanmoins, le paragraphe relatif au foyer des jeunes sera dissocié de celui concernant le restaurant scolaire.

1) Délibérations à prendre :

➤ Sydev : Convention relative à la pose d'un projecteur sur pylône au stade :

Mr le Maire rappelle l'historique de ce dossier et présente l'avenant du sydev correspondant à des travaux supplémentaires de terrassement. Il est ajouté que le montant de ces travaux sera réajusté en fonction du projet global d'effacement de réseaux de la rue St Pient.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé accepte de signer l'avenant présenté pour la somme de 1 988 €, néanmoins il est fait remarquer qu'il y a une disproportion importante entre le cout de ces travaux et l'économie réalisée en éteignant l'éclairage public de bonne heure, entraînant l'insécurité des piétons.

➤ Camping : remboursement de frais à la suite d'un orage :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser la somme de 80 € à une campeuse dont la toile de tente a été déchirée par la chute d'une branche lors de l'orage du 24 aout dernier.

➤ Cantine : révision des tarifs :

Pour faire suite à l'augmentation du prix des repas de 10.44 % annoncée par la société Les Astérides, le conseil municipal décide de revoir les tarifs des repas pris au restaurant scolaire. Ceux-ci entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024 :

- Prix du repas d'un enfant de la commune : 3.15 €
- Prix du repas d'un enfant hors commune : 3.90 €

➤ Nomination des venelles :

Mr le Maire fait savoir qu'un long travail de recensement, des venelles et autres lieux de passage, a été réalisé par les membres de la commission « Culture-Patrimoine ».

Mme Bernadette DENIS, responsable de cette commission, ajoute que le choix des noms a été effectué en lien avec l'histoire ou la situation du site.

Le conseil municipal accepte les propositions ci-dessous :

- ↳ Impasse des bateliers : entre le 6 et le 8 rue des Loges
- ↳ Impasse du bourrelier : entre le 15 et le 17 Grand'rue
- ↳ Impasse de la raisine : entre le 45 et le 47 Grand'rue
- ↳ Venelle du bief communal : entre le 47 et le 51 Grand'rue
- ↳ Venelle de la Jeune Autise : entre le 4 et le 6 Place du Port
- ↳ Impasse du Coin Sotet : entre le 28 et le 32 rue du Four
- ↳ Impasse du four banal : entre le 2 et le 4bis rue de Millé
- ↳ Impasse de l'ancien prieuré : entre le 6 et le 7 Quartier Saint Nicolas
- ↳ Sente de l'ancienne cure : entre la Grand'rue et la rue de la Mairie.
- ↳ Venelle de la scierie : entre la rue de la Mairie et la Rue du Four.
- ↳ Venelle de la maraichine : au bout de la rue de la Tudelle, le long de la maison maraichine.
- ↳ Venelle de l'ancienne douane : entre la place du port et la venelle du bief communal.
- ↳ Entre les Chemins du Moulin : entre la RD 15 et la Grande Bernegoue.
- ↳ Venelle de la cale : entre la rue de l'Autise et la rivière Vieille Autise dans le village de Grande Bernegoue.
- ↳ Passage des écoliers : entre la rue St Nicolas et l'EHPAD, derrière la résidence Orion.

Pour faire suite à la proposition de baptiser le stade, il est décidé d'attendre que le complexe sportif, composé du terrain multi sports, des agrès de musculation, et du club house, soit terminé. La population sera alors invitée à donner des idées.

2) Informations diverses :

- Le point sur les travaux en cours :

- a) Agrandissement du salon de l'esthéticienne : le chantier devrait être terminé pour le 1^{er} novembre.
- b) Maison des Jeunes : les peintures ont été commencées par les jeunes. Il est proposé que les finitions soient réalisées par le personnel communal.
- c) Algécos du stade : Un électricien sera mandaté pour remettre l'ensemble des locaux (vestiaires et algécos) aux normes actuelles avant le passage d'un organisme de contrôle.

- Le point sur les fêtes et cérémonies :

- a) La Joséphine : Dans le cadre d'Octobre Rose et en partenariat avec le Foyer Rural, c'est 67 personnes qui ont effectuées à la marche. Pour une première année, la participation ainsi que l'organisation sont très satisfaisantes. Des détails seront à revoir pour la prochaine édition, notamment le tarif, la participation des hommes, la publicité...
- b) Le 11 novembre : Comme les années passées, la cérémonie est programmée à 10 h 30. Certains proposent d'inverser avec la commune de Maillezais : se renseigner rapidement.
- c) Le Marché de Noël : pour l'instant ce sont 15 exposants qui se sont inscrits pour le dimanche 19 novembre. Prévoir une protection plastique pour isoler le pignon de la halle du port. Le repas sera préparé par Mireille Robin.
- d) L'arbre de Noël : Cette année, l'animation prévue sera la projection d'un film de Noël.
- e) Les paniers de Noël pour les aînés : la commande a été faite chez Willival. La distribution sera effectuée avant Noël par les membres de la commission « Sociale ».

- Pré-bilan de la saison touristique :

Mme Valade, responsable de la commission « Tourisme » fait savoir qu'elle a rencontré le personnel pour faire un bilan de saison qui est positif et encourageant. La majorité des touristes sont venus au hasard et sont restés plus longtemps que prévu. La progression financière est importante puisqu'elle s'élève à + 22 %. Le camping est apprécié pour son calme et l'ombrage apporté par les peupliers. L'abattage des peupliers étant prévu à court terme, la commission est invitée à trouver une solution temporaire afin de ne pas perdre en fréquentation touristique.

Concernant la restauration, le food truck ne vient plus, et la crêperie n'est pas sûr de s'installer l'année prochaine, en conséquence, une autre solution est à envisager afin de retenir les touristes sur place.

- Bulletin municipal :

Mme Neveu, responsable de la commission « Communication » fait savoir qu'elle a renouvelé le partenariat avec Marion Création pour la réalisation du prochain bulletin municipal. L'éditorial est prêt, ce dossier avance normalement.

Mme Neveu ajoute qu'elle a inscrit la commune de Maillé au Trophée de la communication qui est un concours des meilleurs bulletins municipaux.

- Affaires diverses :

- a) Mr le Maire fait savoir que Mr Ménadier accepte la proposition d'achat de 155 000 € pour le site de l'ancienne usine.
- b) Mr le Maire fait savoir que Mr Sachot vend une barque maraichine et sa remorque au prix de 1 200 €. La commune pourrait en faire l'acquisition pour mettre au port : accord du conseil municipal.
- c) Effraction : Mr le Maire fait savoir que les vestiaires du stade ont été cambriolés. Il est proposé de remplacer la caméra située rue de la Fraignaie afin de pouvoir exploiter les enregistrements réalisés de jour comme de nuit.
- d) Il est proposé de remplacer les tables de la salle de conseil municipal afin de faciliter la participation de l'ensemble des personnes présentes.
- e) Mr Denis Thibault, responsable de la commission « Sécurité » présente la proposition de l'entreprise CiiTelecom qui commercialise un système d'alerte à la population. Il est demandé que le représentant soit présent lors de la prochaine réunion de conseil afin que chacun puisse se faire une idée du produit.
- f) Sécurité routière à Bazoin : Mr le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la part de Mme Coulandreau et de Mme Fourché qui interpellent la municipalité quant à la sécurité des riverains et à l'état du chemin de Bazoin. Il est ajouté que ces administrés posent des panneaux de signalétique et entravent la voie afin de faire ralentir les véhicules. Il est précisé qu'en cas d'accident causé par ces éléments, la responsabilité des intéressés sera engagée : une réponse sera faite dans ce sens.

3) Questions diverses :

- Mme Charrier prend la parole au sujet de la pompe de la Bernegoue : Pour compléter la peinture réalisée sur la pompe du port, Mme Morales est autorisée à finaliser ce travail et à peindre le banc public situé à côté.
- Elle ajoute au sujet du Cimetière qu'un nettoyage devra être réalisé avant la Toussaint ainsi que l'ajout de bacs poubelles afin de faciliter le tri. Un vol de fleur y a de nouveau été constaté.
- Effacement de réseaux dans la rue St Pient : nous n'avons pas de précisions quant au démarrage de ce chantier.
- Signalétique : il manque un panneau d'entrée de bourg lorsque l'on vient de Millé.
- Le stationnement est gênant entre la Maison des Jeunes et le Centre d'hébergement : prévoir des panneaux adéquats.
- Mme Denis fait savoir qu'elle ne pourra assister au conseil d'école, Mr le Maire ajoute qu'il la remplacera.
- Mme Denis fait savoir qu'elle est intéressée par la formation sur la gestion des incivilités.
- Mme Denis ajoute que l'association « Les Mail'tains en Fête » est partante pour parrainer le foyer des jeunes mais souhaite des précisions sur cet engagement. Mr Vasquez du Kiosque pourra apporter des informations à ce sujet.
- Concernant l'association des Mail'tains : il est rappelé la demande de mezzanine ainsi que l'eau et l'électricité soient installés dans le local de stockage.
- Mme Denis fait le point sur la réunion « cantine » : très peu de parents ; des remerciements du président de l'OGEC ; Mr Thibault précise que le contrat avec la société Les Astérides prend fin en aout 2024 et qu'il convient de rencontrer les responsables afin d'évoquer l'avenir.
- Mme Denis demande si la date des vœux de la municipalité est fixée.
- Mme Lucas demande que le passage d'une gaine d'attente soit prévu lors de l'effacement de réseaux : à voir selon le prix.
- Mme Lucas ajoute qu'il est regrettable d'avoir fait enlever la banderole concernant l'école de Bouillé-Courdault, posée à la Croix de Maillé sans autorisation.
- Mme Neveu revient sur le problème d'accès au halage de St Nicolas par l'Aqueduc : il est proposé de faire poser des barrières bois ainsi que des panneaux signalétiques afin d'empêcher le passage des véhicules sur ce halage.
- Mr le Maire fait savoir qu'il a confirmation que les peupliers situés le long de la RD 15 sont propriétés de la commune : des devis d'abattage vont être demandés.
- Mr Praile fait savoir qu'il a constaté un problème d'accès au passage piéton devant l'école St Pient.
- Mme Rambaud demande s'il y a une réglementation au sujet du passage des paramoteur et ULM qui survolent à basse altitude les habitations : voir avec la police intercommunale.
- Il est demandé qu'un miroir soit posé au pont de la route à sortir du chemin de l'Aqueduc : l'ARD sera consulté à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Secrétaire de séance,
Patricia LUCAS.



Le Maire,
Jean-Marie GELOT.

